

M. RAMBAUD

La cavalerie de César

Extrait du : *Hommages à Marcel Renard, II*
Collection Latomus, Vol. 102

BRUXELLES

1969

Bibliothèque Maison de l'Orient



162000

à Monsieur
le Recteur Loni
en fidèle et dévoué
hommage

M. Roux

Rem. 30.06.69

La cavalerie de César

C'est un lieu commun que d'opposer à la puissance des légions de César la médiocrité de sa cavalerie (1). On peut reconnaître là l'effet lointain d'une évolution sociale qui détournait les riches *equites* Romains, au demeurant trop peu nombreux, de fournir comme par le passé des turmes aux *imperatores* et la conséquence de la révolution marienne qui démocratisa la légion. Le fait, indiscuté, est qu'il n'y eut plus alors de cavalerie légionnaire au sens traditionnel du mot et, sans doute, à partir du deuxième consulat de Marius. Pour la remplacer, les généraux romains auraient recouru à des *auxilia*. Pourtant, la cavalerie de César est, en Gaule, considérable : lors de sa plus grande extension, elle entra, un temps, comme une arme autonome dans un vaste déploiement stratégique que nous avons signalé plusieurs fois depuis 1957 (2). Récemment, une étude trop hâtivement confectionnée a jeté sur le sujet quelque confusion ; c'est ainsi que l'auteur applique à Labienus ce que nous écrivions de P. Crassus (3), au grand dam de la clarté et de l'exactitude ; surtout, il date faussement le développement de la cavalerie césarienne. Or, en se fondant simplement sur le texte, sans négliger les remarques pleines de bon sens de Schambach (4), il est possible de se faire

(1) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, III, 2^e éd., Paris, 1920, p. 180-181.

(2) *L'ordre de bataille de l'armée des Gaules* dans *REA*, 60, 1958, p. 107 ; CÉSAR, *Guerre es Gaules*, livres II et III, (coll. Érasme, n° 12), Paris, 1965, p. 11 et 13 ; livre IV (coll. Érasme, n° 19), Paris, 1966, p. 6-9.

(3) J. HARMAND, *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50*, Paris, 1967, p. 378, note 420.

(4) SCHAMBACH, *Die Reiterei bei Caesar* dans *Jahreschrift-Gymnasium*, Mülhausen in Thüringen, 1881, cf. L. MÜLLER, *De re militari Romanorum quaedam e Caesaris commentariis excerpta* dans *Bericht ... Kieler Stadtschule*, Kiel, 1844, p. 15-16 ; dans J. MARQUARDT, *De l'organisation militaire chez les Romains*, trad. BRISSAUD, Paris, 1891, p. 156-157 on peut discerner les éléments du double recrutement ; excellente et brève synthèse dans le *Übersicht über Kriegswesen bei Caesar* qui figure au début de l'édition KRANER-DITTEMBERGER-MEUSEL, revue par H. OPPERMAN, Berlin, Weidmann, 1960, p. 42-43, où l'on trouve des éléments correspondants à FRÖHLICH, *Kriegswesen*, (p. 38, cavalerie permanente), RÜSTOW, *Heerwesen und Kriegsführung C. Iulius Caesars*, 2^e éd., Nordhausen, 1862 ; DOMASZEWSKI,

une idée assez claire de l'importance, du recrutement et de l'évolution de cette arme dans le système militaire de César.

La bataille que se livrèrent dans la plaine des Laumes ⁽¹⁾ la cavalerie de l'armée gauloise de secours et la cavalerie de César permet de poser clairement le problème pour l'été de 52 : les cavaliers de l'armée romaine étaient-ils nombreux ? la majorité en était-elle prêtée par les *ciuitates* gauloises au titre d'*auxilia* ? S'il faut croire qu'il n'y a plus alors de cavalerie légionnaire sous aucune forme, le problème, insoluble, devient un épais mystère : les chefs de l'armée de secours disposent de 8000 cavaliers (*B.G.*, VII, 76, 3), qu'ils renforcent d'archers et de voltigeurs (*Ib.*, 79, 2 et 80, 3) pour les lancer contre leurs adversaires. Ils escomptent que cette puissante cavalerie va dominer la cavalerie des Romains par ses qualités combattives et sa supériorité numérique : *cum suos pugna superiores esse Galli confiderent et nostros premi multitudine uiderent* (*B.G.*, VII, 80, 4). Cette indication implique que du côté romain il y a bien moins de cavaliers, mais jusqu'où faut-il abaisser le niveau de cet effectif ? Si la bataille s'étend sur toute la plaine de trois mille pas (*B.G.*, VII, 79, 2, cf. 69, 3), il est impossible que les cavaliers de César aient été trop peu nombreux car, faute de garnir suffisamment le front de bataille, ils eussent été enveloppés ; or, ils subissent seulement une dure pression, *premi*, ce qui signifie que les deux lignes ont le même étirement mais pas la même épaisseur. En outre, ils soutiennent le combat six heures durant, *a meridie prope ad solis occasum* (*B.G.*, VII, 80, 6), preuve que leurs effectifs ne furent pas usés fortement ce qui eût été le cas s'ils avaient été, par exemple, quatre fois moins nombreux. Les conditions et le déroulement de cette bataille obligent à admettre que la cavalerie césarienne ne pouvait pas être inférieure à la moitié des forces adverses, soit quatre mille hommes au moins, comme en 54 (cf. V, 8, 1-2) ; probablement était-elle même plus nombreuse.

Or, d'où pouvait donc provenir pareille force ? Pas des *auxilia*, prêtés pour une belle saison par les *ciuitates*, puisqu'à cette date toute

Die Heere des Bürgerkriegs in den Jahren 49 bis 42 vor Christus dans *Neue Heidelb. Jahrb.*, 4, 1894, p. 157-188 ; cf. T. RICE HOLMES, *Caesar's conquest of Gaul*, 2^e éd., Oxford, 1911, p. 479-481.

(1) Nous reprenons ici des éléments d'une communication faite au colloque de Dijon sur Alésia, en 1966. Rappelons la description de M. RENARD, *Alésia* dans *Phoibos*, 2, 1947-1948, p. 23-47.

la Gaule, Éduens compris, a fait défection et lutte contre César. Seuls les Rèmes et les Lingons restent de son parti (*B.G.*, VII, 63, 7). Ces deux *ciuitates* n'ont pas pu fournir la cavalerie qui tint tête à celle de la Gaule coalisée. Leur attribuer deux mille hommes à cheval, même en comptant dans ce nombre les Gaulois collaborateurs et déracinés qui ont pu rester dans le camp de César dépasse l'in vraisemblance ; il faut compter un millier de cavaliers en tout, Rèmes et Lingons fournissant l'équivalent de deux « ailes » (cf. VIII, 11, 2-12, 5). D'autre part, César a des Germains : d'abord, une force de 400 cavaliers qu'il garde avec lui, comme une garde du corps, depuis, paraît-il, la première année de la guerre et qu'il n'hésite pas à lancer en renfort dans un secteur qui fléchit (VII, 13, 1) ; ensuite, le contingent de mercenaires qu'il a fait venir d'Outre-Rhin dans la période où il a regroupé ses légions avec celles de Labienus ; la présence de ces Germains lui a permis de battre la chevalerie éduenne (VII, 65, 4 ; 67, 5) dans ce combat où, pour l'opposer aux trois corps ennemis, il n'hésita pas à diviser sa cavalerie en trois, preuve qu'elle n'était pas numériquement trop inférieure (VII, 67, 2). Or, ces reîtres ne devaient pas être eux très nombreux puisqu'arrivés avec leurs vilains petits chevaux (cf. *B.G.*, IV, 2, 2), ils furent par les soins de l'*imperator* remontés sur ceux des tribuns militaires, des chevaliers romains et des *euocati* : *a tribunis militum reliquisque equitibus Romanis atque euocatis* (VII, 65, 5), toute la remonte ayant été perdue dans *Nouiodunum Aeduorum* (VII, 55). Compter mille de ces Germains est évaluer un maximum et l'on serait sans doute plus près de la réalité en les estimant huit cents, peut-être la valeur de deux *alae*, le double de l'escorte habituelle de César. Ainsi avec douze cents Germains et un millier d'*auxilia* gaulois dénombrerait-on deux mille deux cents cavaliers, chiffre qui a chance de représenter le maximum de ceux qu'on peut qualifier d'extérieurs, ou d'adjoints à l'armée romaine.

Il faut donc que cette armée ait eu au moins deux mille cavaliers qui n'étaient ni des Germains ni des Gaulois de la *Comata*. Or, c'est une certitude grâce à l'information qu'apporte après coup le *Bellum Ciuile* (1, 39, 2), en mentionnant les 3000 cavaliers que César avait eu dans toutes ses campagnes précédentes : *equitum III milia, quae omnibus superioribus bellis habuerat*. En outre, pour qu'ils aient été encore 3000 en 49 faut-il que ces cavaliers aient été plus nombreux en 52, de 3300 à 3500. D'où il ressort que, tant dans la bataille précédente avec la chevalerie éduenne que sous Alésia, le proconsul au-

rait disposé d'environ 5000 à 5500 cavaliers, 3300 « permanents », de mille à 1200 germains, de 800 à 1000 gaulois. Compte tenu de la nécessité pour les Rèmes et les Lingons de défendre leurs états et de la remonte des Germains, il convient sans doute de choisir les chiffres les plus bas pour eux et d'admettre que César avait alors 5000 cavaliers. En revanche, le nombre des cavaliers « permanents » laisse reconnaître onze *alae* à un moment où l'armée comptait onze légions. Telle était donc l'importance de cette cavalerie permanente que Schambach date de l'hiver 57-56 et J. Harmand de 55 ou 54 ⁽¹⁾.

Sous le nom de cavalerie légionnaire il convient de distinguer deux réalités : l'une est d'ordre juridique et social, et il est vrai que les cavaliers qui accompagnaient les légions de Sylla et de César n'étaient pas recrutés dans l'*ordo equester* ; l'autre est militaire : il est impensable, comme le soupçonnait déjà Schambach, que la légion ait pu se passer d'une formation de cavaliers, si réduite qu'elle fût, étroitement rattachée et subordonnée à elle-même, pour éclairer ses chemins, accompagner ses corvées, assurer ses liaisons, missions de confiance qu'il n'était pas possible de déléguer à des barbares ⁽²⁾. Au contraire, certaines incursions et le ravage des pays ennemis pouvaient sans inconvénient prévisible — sinon d'attiser les convoitises des indésirables comme en 53 (*B.G.*, VI, 35, 4 et suiv.), être exécutés par la cavalerie que prêtaient les *ciuitates* à titre d'*auxilia*. L'emploi de ces forces pouvait même entrer dans tout un jeu diplomatique de collaboration, de pression et d'otages (*B.G.*, II, 5, 2 ; 15, 1 ; V, 6, 4-5).

Le rôle de cavalerie d'ordonnance, attachée à chaque légion, dut être assuré par des *alae* permanentes de recrutement provincial, remplaçant le recrutement romain. Encore serait-ce une question délicate — et que ne semble résoudre aucun passage de César — que de déterminer si quelques citoyens romains d'Italie n'étaient pas insérés dans ces escadrons pour en renforcer l'encadrement et la fidélité. Dans l'armée de César ces *alae* sont formées par des Gaulois — mais de Narbonnaise — ou des Espagnols. A raison d'une par légion elles constituaient une cavalerie permanente que doublait ou renforçait pendant l'*aestas* l'arrivée des cavaliers auxiliaires fournis par les *ciuitates* de Gaule Chevelue. Labienus, en 54, menacé dans ses quartiers par les Trévires, prend l'initiative de rappeler en

(1) SCHAMBACH, *art. cit.*, p. 9 ; J. HARMAND, *op. cit.*, p. 35.

(2) Du moins en 51 César confie-t-il l'escorte des *pabulationes* aux Remi et aux Lingons qui ont su mériter sa confiance lors de l'insurrection, *B.G.*, VIII, 11, 2-12, 5.

plein hiver de la cavalerie indigène, très probablement des Rèmes et des Lingons, voisins et particulièrement romanophiles. Ce n'est pas la preuve qu'il n'ait eu aucune cavalerie dans son camp, mais il préparait un coup exceptionnel, une charge puissante à déchaîner par surprise et qui permit, en effet, d'abattre Indutiomaros. A la fin de l'hiver de 53-52, César sitôt qu'il est alerté par ses *legati*, recrute des renforts de cavalerie qui, en raison de l'insurrection de la Gaule et de la coupure des communications, ne pouvaient provenir que de Cisalpine, de Narbonnaise ou d'Espagne : il alla les retrouver à Vienne où il les avait envoyés se concentrer : *ibi nactus recentem equitatum* (VII, 9, 4). C'était là le *supplementum* de la cavalerie permanente.

L'ensemble de cette cavalerie n'était sans doute pas très solide, en raison de sa constitution composite. Au livre IV (12, 1 et suiv.), le récit du combat de 55 où 800 cavaliers des Usipètes et des Tencthères en défirent 5000 de César permet de distinguer un clivage. Les *auxilia* gaulois tournent bride et se débandent en entraînant le reste. C'était leur coutume, du moins quand ils servaient l'occupant. En 58, ils en ont fait autant devant les Helvètes qui purent s'enorgueillir d'avoir, à 500, refoulé les 4000 cavaliers de l'armée romaine, *quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant* (B.G., I, 15, 3). C'était, fait dire César à Liscos, la faute de Dumnorix (I, 18, 10). Voire, car la cavalerie récidive devant l'assaut des Helvètes (B.G., I, 24, 1 et 5, cf. Cassius Dion, 38, 33). Pourtant, de même que de rares cavaliers meurent devant les Helvètes, *et pauci de nostris cadunt* (I, 15, 2), de même il fut devant les Usipètes et les Tencthères des cavaliers qui se battirent et se firent tuer. Parmi eux, *Piso Aquitanus*, citoyen romain, petit-fils de roi, et son frère qui tiennent devant l'ennemi en Romains et succombent avec la vaillance des *soldurii* d'Aquitaine (12, 4 cf. III, 22, 2). Ces notables de la *Prouincia* devaient servir en qualité d'officiers dans un corps formé de leurs compatriotes. On voit, en de tels passages, la valeur particulière que peut recouvrir à propos des cavaliers le mot *nostris* ou l'expression *equites nostri*, impliquant non seulement une atténuation de la présence de l'*imperator* qui ne se veut pas responsable, mais une distinction entre cavaliers gaulois et cavaliers permanents. Encore un cas où risquent de passer inaperçues les nuances d'un vocabulaire trop dépouillé, trop classique.

Ce sont ces *alae* qu'on retrouve dans les *hiberna* avec les légions : dans le camp d'Atuatuca en 54, Sabinus et Cotta ont, avec leurs

quinze cohortes, des cavaliers espagnols assez nombreux et assez forts pour faire une sortie et repousser un ennemi considérable (V, 26, 5). D'où la présence d'un officier originaire d'Espagne, *Q. Iunius ex Hispania quidam* (V, 27, 1). Un tel recrutement pourrait s'expliquer par la propréture qu'exerça César en Espagne. Lorsque le proconsul part au secours du camp de Q. Cicero, il tire des quartiers d'hiver voisins, *ex proximis hibernis* (V, 46, 4) 400 cavaliers. Encore un texte qui garantit l'existence d'une cavalerie permanente même durant le temps des *hiberna* (1). L'interprétation de détail reste délicate. D'abord, le chiffre représente-t-il toute la cavalerie que César emmène avec un effectif d'infanterie, d'ailleurs réduit (V, 49, 7) ? D'après ses habitudes de rédaction, ce qui est normal et va de soi n'est pas exprimé ; il est donc plus probable que ces quatre cents cavaliers sont un renfort qu'il ajoute à la cavalerie maintenue normalement dans son quartier-général avec la légion qu'il y prend. Cela permet de mieux comprendre la constitution de la force de secours qu'il emmène finalement : si l'on tient compte de l'escorte habituelle de Germains, de ces 400 cavaliers, des cavaliers de la légion de César, de ceux qui viendront avec la légion de Fabius (46, 3-47, 3), la force de secours compte au moins 1200 cavaliers pour 7000 fantassins, légèreté somme toute appropriée à la mission et qui explique les possibilités d'action que révèle César sur le terrain (V, 51, 5). Pour sa gloire, il a préféré insister sur la *paucitas* de son infanterie (V, 49, 6-7).

D'autre part, que représente l'effectif de 400 cavaliers ? une *ala* ou deux ? Dans la seconde hypothèse il faut admettre que l'effectif des *alae* est réduit à 200 cavaliers pendant l'hivernage ce qui n'est pas invraisemblable, et que *proximis hibernis* est un pluriel réel, correspondant à deux des camps les plus proches, ceux de P. Crassus et de Trebonius (V, 24, 3) ; dans la première hypothèse, *proximis hibernis* est un pluriel grammatical, comme *castra*, et ne désigne que les quartiers d'hiver de P. Crassus dont César a préféré ne pas préciser qu'il laissait la légion seule et sans cavalerie à la garde du quartier-général de *Samarobriua* (V, 47, 2) ; mais alors les *alae* eussent gardé un gros effectif, même en hiver. Le fait que les Germains dont César usait comme escorte étaient quatre cents tendrait plutôt à confirmer

(1) A rapprocher de l'adjonction à la 12^e légion de Sulpicius Galba d'une part notable de la cavalerie, *B.G.*, III, 1, 1. Or, l'expédition en Valais de l'automne 57 est, en même temps, un mouvement de la légion vers des quartiers d'hiver.

ce gros effectif. Dans le *Bellum Africum* (78, 7) paraissent 400 *equites Iuliani* qui combattent à une extrémité de l'*acies* ; ce chiffre semble, ici encore, correspondre à l'effectif d'une *ala* ; en effet, pour les soutenir, l'*imperator* envoie l'autre aile, *alteram alam* (*B.Af.*, 78, 7) ; le mot *altera* implique grammaticalement qu'il y a deux ailes dont l'une est constituée par les 400 cavaliers déjà engagés dans la bataille. Toutefois ce chiffre paraît fort et l'indication donnée par Appien (*Ciu.*, 2, 32) sur l'état de la 13^e légion au début de la guerre civile donne une plus juste idée de l'effectif réel d'une formation légionnaire : 5000 fantassins et 300 cavaliers.

Ces ailes de cavalerie ont pour commandants des *praefecti equitum* qui semblent avoir été comme *Piso Aquitanus* et *Q. Iunius ex Hispania* des citoyens romains provinciaux, tandis que les corps de cavalerie auxiliaire avaient pour *praefecti* des notables de leur nation, les Éduens, Dumnorix en 58, les Rèmes, leur roi Vertisco en 51 (VIII, 12, 4). À côté des centurions de l'infanterie, il y a des officiers subalternes ou des sous-officiers qui encadrent les cavaliers provinciaux. César les a mentionnés dès son livre I (39, 5) à côté des Romains des légions : *militēs centurionesque quique equitatu praerant*. Il cite même un décurion dont les esclaves ont passé à l'ennemi, *fugitivos L. Aemilii decurionis equitum Gallorum* (I, 32, 2). Ces *equites Galli*, qui ont un décurion, et forment donc des décuries et des turmes, ne sont pas des *auxilia* de la Gaule Chevelue mais une *ala* de Narbonnaise, sinon d'Italie, de ces cavaliers pour qui César fonda la *colonia Iulia equestris* sur les bords du Léman (1). De fait, le double recrutement est attesté dès le début de la première campagne, au printemps de 58 : (*equitatus*) *quem ex omni Prouincia et Haeduis atque eorum sociis coactum habebat* (I, 15, 1).

Les deux notables allobroges, fils d'Abducillus, Roucillus et Aecus, que cite le *Bellum ciuile* (III, 59, 1) semblent bien avoir appartenu à ce recrutement permanent : *quorum opera Caesar omnibus Gallicis bellis optima et fortissima erat usus*. Probablement, ont-ils fait partie de ce corps de cavalerie qui, rattaché à la 12^e légion, accompagna Servius Galba jusqu'en Valais (*B.G.*, III, 1, 1 et suiv.). Il ne s'ensuit pas forcément que leur groupe de cavaliers allobroges qui paraît dans la guerre civile ait été une des *alae* permanentes de la guerre

(1) Il y aurait eu naturalisation par les services dans la cavalerie comme par le temps passé dans les cohortes de soldats *alarii*, cf. notre communication sur *L'origine militaire de la colonie de Lugdunum* dans *CRAI*, 1964, p. 252 et suiv.

des Gaules. Quoiqu'elle reçoive un *stipendium*, elle présente de véritables caractéristiques féodales, comptant des *clientes* (*B.C.*, III, 60, 4) et des *familiares* (*B.C.*, III, 79, 6) de Roucillus et Accus : ceux-ci se présentent à Pompée, *instructi liberaliter magnoque comitatu et multis iumentis*. De la sorte, les deux dauphins du vieux chef allobroge paraissent plutôt donner l'exemple de la carrière qu'un gaulois de Narbonnaise, non romanisé, pouvait faire dans la cavalerie de César. A force de servir dans une *ala* provinciale où ils ont prêté leur concours mercenaire, *opera*, enrichis par des primes et des récompenses, ils ont fini par avoir une troupe à eux, étant passés du rang de combattants permanents à celui de chefs d'*auxilia* ; ils font figure de propriétaires de leur corps de troupe et fraudent sur les rôles pour arrondir leur profit. César avait, il est vrai, de bonnes raisons pour dénigrer ces Allobroges qui le trahirent ; à l'origine, il n'en devait pas penser tant de mal puisqu'il les avait fait venir dans une expédition où il prenait peu de cavalerie.

Si l'on admet à la lettre les chiffres des *Commentaires*, le proconsul aurait eu 4000 cavaliers en tout à l'entrée en campagne de 58 et 3000 cavaliers l'auraient servi dans toutes ses campagnes, provenant du recrutement provincial (*B.G.*, I, 15, 1 ; *B.C.*, I, 39, 2). Il n'y avait donc en 58 que 1000 cavaliers fournis par les *ciuitates*, chiffre relativement faible mais qui correspond bien à la situation politique et militaire initiale, quand le proconsul n'avait d'influence — et encore ! — que sur les Éduens et leurs alliés. En revanche, comme il n'a d'abord que six légions, les 3000 cavaliers permanents constituent bien plus d'une *ala* par légion ; cette proportion pourrait être l'indice que le conquérant prévoyait l'extension de son armée et l'appel futur d'autres légions. D'autre part, si l'on rapporte l'effectif d'ensemble des 4000 cavaliers au nombre de 6 légions, la proportion globale entre l'infanterie et la cavalerie est de plus de 650 cavaliers pour une légion, proportion forte et qui permet de reconnaître l'intention initiale d'avoir une cavalerie puissante. Rien de surprenant puisque la Gaule est pour le Romain du premier siècle avant Jésus-Christ un Far-West, avec de vastes espaces à pénétrer, à éclairer, à surveiller, que César lui-même a laissé la réputation d'un excellent cavalier, *armorum et equitandi peritissimus* (Suétone, *diu. Iul.*, 57, 1, cf. Plutarque, *César*, 17), qu'enfin l'apparition, tant dans le *Bellum Gallicum* (IV, 2, 4-5) que chez Cicéron (*De fin.*, 3, 4, 15) du nom désignant une sorte de selle à la grecque, *ephippium*, atteste l'intérêt des Romains pour l'équitation et peut-être une évolution marquante de leur techni-

que équestre vers cette date. Le proconsul des Gaules faisait même venir de meilleurs chevaux d'Italie et d'Espagne et son dépôt de remonte fut, à l'en croire (*B.G.*, VII, 55, 3), un des enjeux qui excitèrent la cupidité des rebelles éduens.

D'un côté donc des cavaliers barbares, dont certains se coulent à bas de leurs bidets pour éventrer les montures de l'adversaire, de l'autre une cavalerie nombreuse et des officiers romains, montés sur de meilleurs chevaux, assis sur des *ephippia* à la grecque qui leur permettent de parcourir de longues distances et de combattre avec moins de fatigue. Quel parti adoptera leur général ?

Le choix s'imposait entre deux conceptions : selon l'une, la cavalerie n'est que l'auxiliaire de l'infanterie lourde, dont elle éclaire la marche, garde les flancs au combat ou l'arrière, assure les liaisons, exploite le succès : ainsi la cavalerie poursuit les Belges en retraite, mais avec le soutien rapproché de trois légions (*B.G.*, II, 11, 3) ; inversement, l'absence de cavalerie empêche César d'exploiter sa victoire du débarquement en Bretagne (IV, 26, 5) ; selon l'autre, une mission plus importante revient à la cavalerie, assez nombreuse pour se détacher loin des légions, parcourir des territoires éloignés, au besoin les soumettre et certainement les surveiller. Cette dernière conception n'aurait-elle pas été mise en pratique dans la seconde partie de l'été 57 ? P. Crassus a été envoyé avec une légion en Armorique (*B.G.*, II, 34) ; le texte ne précise pas s'il avait de la cavalerie. Or, la faiblesse évidente des cavaliers césariens au bord du *Sabis*, où non seulement ils ne peuvent couvrir les travaux du camp mais même pas assurer un éclairage suffisant pour prévenir l'assaut des *Neruii*, pourrait signifier qu'un fort contingent de cavalerie avait été laissé à P. Crassus, au demeurant *praefectus equitum* l'année précédente (I, 52, 7) ; ce qui, du même coup, expliquerait la célérité de son action et le caractère superficiel de la soumission des Armoricaïns.

En tout cas, en 56, P. Crassus est envoyé en Aquitaine *cum cohortibus legionariis XII et magno numero equitatus* (III, 11, 3). Sa cavalerie, renforcée d'ailleurs, fit merveille (*B.G.*, III, 20, 2 ; 26, 1). Tant d'après le contexte que d'après le pluriel *praefectos equitum* (III, 26, 1), il est vraisemblable que P. Crassus disposait de plusieurs *alae*. C'est que plusieurs légions cette année-là n'eurent point ou peu de cavalerie : d'abord les cohortes embarquées sur la flotte de D. Brutus, ensuite, croyons-nous, les légions qui attaquèrent les *oppida* armoricaïns, la flotte tenant lieu, au moins sur leur aile gauche, de cava-

lerie protégeant les flancs. César n'a pas dit non plus quelle cavalerie il donna à Titurius Sabinus qu'il envoyait conquérir le Cotentin avec trois légions. En revanche, il a précisé, et c'était la première indication de son tableau stratégique, que Labienus, sans légion, avait la cavalerie : *Itaque T. Labienum legatum in Treueros qui proximi flumini Rheno sunt cum equitatu mittit* (III, 11, 1). Il n'indique pas l'effectif. Peut-être pour ne pas avouer à quel point il avait démuni Titurius Sabinus qui eut beaucoup de difficultés (*B.G.*, III, 17 et suiv.). Labienus eut, sans doute, les *auxilia*, puisque P. Crassus en rappelle dans le Midi et plusieurs *alae*, quatre ? cinq ? Peut-être, en tout, deux mille auxiliaires et deux mille cavaliers permanents ⁽¹⁾. Ces chiffres tout en impliquant qu'au total César avait dès lors cinq mille cavaliers n'ont rien d'impossible puisque cet effectif sera reconnu pour l'année suivante. Quant à la mission du principal légat, elle est au contraire clairement définie : *Huic mandat Remos reliquosque Belgas adeat atque in officio contineat Germanosque, qui auxilio a Gallis accessiti dicebantur, si per vim nauibus flumen transire conentur, prohibeat* (III, 11, 2). Texte capital : c'est au printemps de 56 — et non pas de 55 ou 54 — que César, non content d'avoir depuis deux ans une grosse cavalerie, envisage cette fois de l'utiliser comme une arme autonome, appropriée aux vastes espaces et capable soit de maintenir les peuples dans l'obéissance soit d'aller, sur des terres que les légions n'ont pas encore parcourues, faire la police et défendre la rive gauche du Rhin contre les partis de Germains qui tenteraient de le franchir. Ainsi se dessine en 56 une répartition des tâches : force de surveillance, de police et de défense expédiée loin du quartier-général, la cavalerie doit permettre au conquérant de concentrer l'effort de l'infanterie lourde, arme de choc et de conquête, sur une autre région, *Schwerpunkt* de la guerre. C'était résoudre la difficulté fondamentale de la conquête, la contradiction interne entre le besoin d'occuper des surfaces et la nécessité d'agir selon des lignes avec des forces d'infanterie concentrées ⁽²⁾. La cavalerie eût-elle prolongé son succès que la conquête eût été achevée plus tôt, la

(1) L'armée compte alors neuf légions, cf. *Ordre de bataille*, art. cit., p. 96 et suiv. ; la 12^e est sur les arrières, mais sa cavalerie n'a pas dû rester avec elle ; P. Crassus peut avoir deux *alae* de l'armée principale. Restent donc six ou sept *alae*. César n'a, peut-être, que sa garde germanique et Titurius Sabinus une *ala*.

(2) Cf. *Esquisse d'une stratégie de César d'après les livres V, VI et VII du de Bello Gallico* dans *Information littéraire*, 1957, p. 54 et suiv.

Bretagne peut-être soumise et la rébellion de 54 sans espoir. Pour 55, César pouvait prévoir le passage de plusieurs convois en Bretagne s'il s'y prenait assez tôt et si la cavalerie maintenait la sécurité du côté du Rhin.

La rencontre des Usipètes et des Tencthères ruine ce système stratégique, d'où la rage du conquérant contre ces peuples, d'où le mépris avec lequel il envoie les cavaliers de Labienus massacrer les femmes et les enfants *ad quos consecrandos Caesar equitatum misit* (IV, 14, 5). En effet, en se laissant battre à 5000 par 800 adversaires, cette énorme cavalerie avait démontré son impuissance ; impuissance que confirme encore la facilité avec laquelle le gros de la cavalerie des Usipètes et des Tencthères se déroba devant César et, repassant le Rhin, alla se joindre aux *Sugambri*. Le conquérant changea de stratégie : avant de traverser le Pas-de-Calais, il estima indispensable de construire un pont et de faire franchir le Rhin à ses légions pour châtier les *Sugambri* et impressionner les autres Germains ; ce fut beaucoup de temps perdu pour l'invasion de la Bretagne. L'année suivante, quand les *Treueri* s'agitèrent, au lieu de dépêcher vers eux la cavalerie de Labienus, César y conduisit lui-même quatre légions avec seulement 800 cavaliers, c'est-à-dire deux *alae*, juste de quoi couvrir les deux flancs de l'*acies* en cas de bataille (V, 2, 4) et il laissa à proximité une légion en surveillance (1). Pour passer en Bretagne, il emmène 2000 cavaliers avec cinq légions, ce qui paraît correspondre à cinq *alae*, une par légion ; Labienus a, proportionnellement, plus de cavalerie, 2000 hommes aussi mais pour trois légions. Au total, la cavalerie semble compter mille cavaliers de moins que l'année précédente : réduction qui correspond simultanément à la méfiance de César et aux difficultés qui se firent jour avec la rébellion manquée de Dumnorix (V, 6-7). En admettant que les *alae* n'étaient pas, arithmétiquement, de 400 cavaliers, on voit qu'il reste place auprès de César seulement pour quelques pelotons d'*auxilia* — on songera à des cavaliers de Comm l'Atrébate (V, 22, 3, cf. VII, 76, 1) — auprès de Labienus, pour environ onze cents cavaliers des *ciuitates*. Quoi qu'il en fût, la mission de la cavalerie est limitée à

(1) Nous croyons qu'en V, 5, 1, au lieu de *cum legionibus* qui n'a pas de sens, il faut lire *cum legionibus tribus*, le chiffre ayant été pris pour une désinence dans une graphie abrégée du type : *cum legioni* ; III. Venu avec quatre légions, César repartit avec trois, donc en laissa une.

la reconnaissance, à la couverture contre les *essedarii* (V, 15-16, cf. IV, 33, 1) aux poursuites (VI, 29, 4-30, 4).

En 51, César emploie les cavaliers des *Remi*, des *Lingones* et d'autres états, *quorum magnum numerum euocauerat* (VIII, 11, 2, cf. 17, 2) à protéger les corvées de fourrage contre les incursions ennemies et c'est ainsi que la cavalerie des *Remi* tombe dans une embuscade où elle perd son *praefectus*, le vaillant roi Vertiscos (*B.G.*, VIII, 12, 3-4). Quant aux *equites frenatis equis* (*B.G.*, VIII, 15, 3), le conquérant en fait un emploi classique en les rangeant près de l'infanterie, *in statione*, puis en envoyant ces *turmae* poursuivre l'ennemi (*B.G.*, VIII, 16, 1). Peu après, pour les rendre aptes à soutenir un guet-apens, il renforce les cavaliers auxiliaires d'infanterie légère et les fait suivre par les légions (*B.G.*, VIII, 17-19). Fabius, excellent légat, rend un écho des prudentes leçons de son chef en donnant les consignes suivantes à son *praefectus equitum*, Varus, qu'il envoie barrer la route à Dumnacos : *equitatumque tantum procedere ante agmen imperat legionum quantum, cum processisset, sine defatigatione equorum in eadem se reciperet castra* (VIII, 27, 4). Fortes de la proximité des légions, les *turmae* de Q. Atius Varus montrent à deux reprises ce que pouvaient faire les *alae* permanentes quand elles se sentaient soutenues (*B.G.*, VIII, 27, 5 ; 29, 3). Au contraire, l'armée romaine semble dépourvue lorsqu'elle subit un assaut inopiné de cavalerie, coup de main des *Sugambri* ou charges des Éduens. Ceux-ci, en 52, avaient bien adopté le parti de livrer bataille sur un domaine stratégique que César semblait abandonner et eussent réussi sans la présence des Germains. Au contraire, quand les légions occupent des secteurs fortifiés, il est facile d'en détacher les *alae* et César, dans la plaine des Laumes, peut ranger son *equitatus* contre la cavalerie de l'armée de secours. Là encore, la victoire est due aux Germains. On peut même se demander si César, en rédigeant son *Bellum Gallicum*, ne se refuse pas à reconnaître les mérites qu'ont pu avoir ses cavaliers. Toujours est-il que d'après l'emploi qu'il en fait, la cavalerie n'est plus pour lui une arme autonome.

Il est facile de le vérifier dans la guerre civile. Lorsqu'il a franchi le Rubicon, il dépêche ses escadrons gaulois ou germains sous la conduite de Curion pour développer une action secondaire en Ombrie et en Toscane, créer de l'agitation, susciter la panique :

*Est qui, tauriferis ubi se Mevania campis,
explicat, audacis ruere in certamina turmas
adferat et qua Nar Tiberino inlabitur anni
barbaricas saeui discurrere Caesaris alas ...*

(Lucain, *Phars.*, I, 473-476).

La manœuvre principale est exécutée sur l'axe qui longe le littoral adriatique par la 13^e légion. De même, dans la première campagne d'Espagne où la cavalerie césarienne harcèle et ralentit la marche d'Afranius et Petreius (*B.C.*, 1, 64, 1), le mouvement tournant, l'enveloppement sont exécutés par l'infanterie (*B.C.*, I, 69-70). Que dire de la campagne de 48 où César qui n'a pu transporter que peu de cavaliers en Épire se sert du légionnaire pour vaincre et, à Pharsale, balaie avec sa *quarta acies*, l'aile marchante pompéienne constituée par une énorme cavalerie ?

Dans la guerre d'Afrique où il devait affronter les Numides de Juba et une puissante cavalerie pompéienne, César n'a pas cherché à constituer une grande cavalerie mais une force d'infanterie, ayant prévu au départ six légions et 2000 cavaliers (*B.Af.*, 2, 1) ce qui est relativement peu. Il apprend aux fantassins à combattre la cavalerie (*B.Af.*, 71-72) et s'applique en chaque occasion à fixer la bataille sur le terrain, ce qui permettra finalement la victoire de Thapsus où il utilisa pour ainsi dire un champ clos.

Tout différent de son ancien chef, Labienus apparaît comme un général de cavalerie : il déploie devant César un immense front de cavaliers, *aciem ... mirabili longitudine non peditum sed equitum confertam* (*B.Af.*, 13, 1, cf. 15, 2 *equitatus interim Labieni*) avec le dessein de l'envelopper (*B.Af.*, 19, 2-3) ; il groupe sous son commandement des cavaliers gaulois et germains (*B.Af.*, 19, 2-3 ; 40, 5-6) des Numides équipés à la légère selon leur coutume et des escadrons de cavaliers à chevaux bridés, sans doute équipés à la romaine (*B.Af.*, 61, 2). A son côté reparait Petreius qui a, lui aussi, formé un corps de cavalerie qu'on a lieu de supposer équipé à la romaine (cf. *B.Af.*, 18, 1 et 19). En sorte qu'on retrouve chez ces Pompéiens l'opposition complémentaire entre la cavalerie d'ordonnance, plus lourde, et la cavalerie auxiliaire, plus légère. Labienus conduit en personne les batailles, une fois au premier rang de sa cavalerie (*B.Af.*, 16, 1), une autre fois dirigeant le déplacement de ses escadrons (*B.Af.*, 39, 4), à d'autres reprises organisant des embuscades où le rôle dévolu aux cavaliers est considérable (*B.Af.*, 50, 2 ; 65, 3 ; 69, 1 et suiv.).

La différence avec César est si grande qu'il faut se demander si en 56 l'utilisation d'une puissante cavalerie comme force autonome ne résulta pas d'une conception de Labienus, chargé, en conséquence, de l'exécution et si la débandade de 55 ne fut pas aussi l'échec personnel de Labienus, replacé peu après dans les tâches classiques de la guerre à pied (IV, 38, et suiv. ; V, 8, 1). En ce

cas, ce seraient la guerre civile et l'Afrique qui auraient redonné à l'ancien lieutenant de César l'occasion de mettre en pratique ses idées personnelles. Peut-être n'avait-il pas tort sur le principe stratégique si la seule chance de vaincre César était d'user son infanterie sans lui permettre de fixer le front de bataille. Quant à César il a, certes, constitué, développé, monté et maintenu une puissante cavalerie, en s'y prenant dès 58. En cela, fit-il autrement que les autres généraux de l'époque qui, eux aussi, ont bien pu rattacher des *alae* provinciales de diverses origines à leurs légions (1) ? En tout cas, il fit moins que Pompée. L'excellent cavalier qu'était César semble voir dans le cheval un moyen de transport rapide plutôt qu'un instrument de combat offrant des variantes tactiques. Stratège soucieux d'assurer à ses armes l'appoint d'une cavalerie suffisante aux tâches secondaires, il cherche avant tout à donner à ses légions l'avantage d'un terrain favorable, aménagé s'il le faut, pour en découdre à pied et chercher la décision avec l'infanterie légionnaire. Une vérité profonde est recélée dans cette image d'Épinal que nous a léguée Suétone (*diu. Iul.*, 57, 1) : *in agmine nonnumquam equo, saepius pedibus anteibat ...*

Lyon.

Michel RAMBAUD.

(1) SCHAMBACH, *art. cit.*, p. 10.